



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N° AO/Z00/DBA/042/2023

**FOURNITURE D'EQUIPEMENTS DE SPORT POUR LA SALLE DE GYMNASTIQUE DU
SIÈGE DE LA BCEAO**

AOÛT 2023

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

I.1. Introduction

La Banque Centrale des Etats de l'Ouest de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) états membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège basé à Dakar ;
- une Direction Nationale dans chacun des Etats membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA, à Abidjan ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF), installé à Yamoussoukro ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC), sis à Paris.

I.2. Objet

Le présent appel d'offres a pour objet la fourniture d'équipements de sport pour la salle de gymnastique du Siège de la BCEAO, sis à l'avenue Abdoulaye FADIGA, à Dakar.

I.3. Allotissement

Le marché est constitué d'un lot unique et indivisible portant sur des équipements de sport composé de :

- **2 vélos TOORX BRX-9000 ;**
- **2 vélos elliptiques TOORX ERX-9000 ;**
- **2 tapis TOORX TRX-8500.**

I.4. Conditions de participation au marché

La participation au présent appel d'offres est ouverte à tous les soumissionnaires éligibles, disposant de qualifications techniques et financières correspondant aux exigences du cahier des charges.

Toutefois, les sociétés impliquées dans des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la corruption, ainsi que toute pratique collusoire, frauduleuse ou coercitive, ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel à concurrence.

En outre, tout soumissionnaire en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque Centrale dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit d'intérêt.

I.5. Visite des lieux

Il n'est pas prévu de visite de lieux dans le cadre du présent appel d'offres.

I.6. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

I.7. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins cent vingt (120) jours à compter de la date de transmission.

I.8. Langue de soumission

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

I.9. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler ou de les rembourser, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.10. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les soumissionnaires établis hors de la zone UMOA. Pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

I.11. Modalités de paiement

En cas d'attribution, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance de trente pour cent (30%) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie sera effectuée par la Banque Centrale, à la date de signature du bordereau de livraison des équipements ;
- soixante-cinq pour cent (65%), à la livraison et l'installation conformes des équipements, attestée par la signature d'un procès-verbal de réception provisoire signé des deux parties ;
- cinq pour cent (5%) au titre de la restitution de la retenue de garantie, libérable à la fin de la période de garantie, ou dès la réception définitive, ou sur présentation d'une caution de garantie d'égal montant délivrée par un établissement financier reconnu par la BCEAO.

I.12. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, la Banque Centrale bénéficie dans le cadre du présent Dossier d'Appel d'Offres, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

A ce titre, les formalités d'obtention du titre d'exonération seront accomplies par le transitaire du fournisseur en relation avec les services compétents de la BCEAO.

I.13. Présentation des soumissions

Les offres devront comprendre les quatre (4) parties ci-après :

- une lettre de soumission ;
- une présentation du soumissionnaire ;
- une proposition technique ;
- une proposition financière.

I.14.1. Lettre de soumission

Les soumissionnaires devront produire une lettre de soumission **selon le modèle joint en Annexe**, précisant tous les éléments de leurs propositions qui les engagent contractuellement.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

I.14.2. Présentation du soumissionnaire

La présentation du soumissionnaire :

- une présentation générale de la société (dénomination, adresse, zones de couverture) ;
- le nom du représentant local pour la prise en charge de la maintenance des équipements, le cas échéant.

Par ailleurs, les soumissionnaires devront fournir copies des documents attestant du statut juridique, du numéro d'immatriculation de la société ainsi que les références bancaires conformes aux normes de codification bancaire internationales.

En cas de sous-traitance, les mêmes informations concernant le sous-traitant, devront être communiquées à la Banque Centrale.

I.14.3. Offre technique

Les offres techniques devront être présentées conformément aux dispositions ci-après :

- les caractéristiques techniques des équipements proposés ;
- les fiches techniques des équipements proposés ;
- la communication de toute autre information technique jugée utile.

I.14.4. Offre financière

L'offre financière devra être ferme, non révisable, exprimée hors taxes et hors douane en franc CFA ou en euros. Elle devra inclure tous les frais de déplacement et de séjour, le cas échéant.

Toute prestation ou service proposé par le candidat dans son offre et pour lequel aucun prix ne serait fourni sera considéré comme inclus dans l'offre principale et ne donnera lieu à aucune facturation supplémentaire.

I.15. Date et heure limite de transmission des offres

Les offres devront exclusivement être transmises **en version PDF**, par voie électronique à l'adresse courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int au plus tard **le lundi 25 septembre 2023 à 12 heures TU**, délai de rigueur.

Les courriels de transmission devront porter le titre "Appels d'offres pour la fourniture d'équipements de sport pour la salle de gymnastique du Siège de la BCEAO".

Les fichiers volumineux ne pouvant pas être transmis en un seul message peuvent faire l'objet de plusieurs envois. Dans ce dernier cas, il conviendrait de préciser, en fonction du nombre d'envois, la mention 1/X, X étant le nombre total d'envoi de la soumission.

Les plis expédiés par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc.) ou par porteur ne seront pas recevables.

I.16. Evaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de conformité, à l'évaluation et au classement des propositions reçues.

Préalablement à l'évaluation des offres, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard notamment aux législations relatives à la lutte contre les activités illégales visées dans la clause I.4 du présent dossier, en vigueur dans l'espace UMOA.

L'évaluation des offres sera conduite sur la base de leur conformité aux spécifications des cahiers de charges, d'une part, et de l'analyse ainsi que de la comparaison des prix proposés, qui s'effectueront au regard des critères économiques et financiers, d'autre part.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché pourra faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

I.17. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier par tous les moyens appropriés les capacités technique et financière, notamment la solvabilité, du soumissionnaire classé premier à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification sera fondée sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires.

Si l'examen n'est pas satisfaisant, son offre sera rejetée et la Banque Centrale procédera à l'examen de l'offre classée en seconde position.

I.18. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre sera la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale au terme de l'analyse conjointe des spécifications techniques et des prix unitaires proposés.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler, le cas échéant, l'appel d'offres en rejetant toutes les soumissions, à tout moment, avant l'attribution du marché.

Avant l'attribution du contrat, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure.

Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) constituera un motif de rejet de l'offre, à la discrétion de la BCEAO. Dans ce cas, elle pourra inviter le soumissionnaire classé deuxième à l'issue de l'évaluation technique et financière des offres pour des négociations.

I.19. Publication des résultats et notification de marché

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO.

A cet égard, tout candidat pourra former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines, dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la date de publication des résultats provisoires. Ledit recours ne pourra porter que sur l'attribution du marché.

Le délai de réponse de la BCEAO sera de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours devra être considéré comme rejeté.

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature.

La date de signature du contrat par les deux Parties constituera le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.20. Lieu de la livraison

La livraison des équipements commandés devra se faire en mode DAP « Delivered At Place » selon les incoterms 2020 dans les locaux du Siège de la BCEAO, sis à l'avenue Abdoulaye Fadiga.

I.21. Délai et modalités de livraison

Le délai de livraison devra être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de signature du marché.

Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1 ‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant de ces pénalités ne pourra excéder trois pour cent (3%) du prix du marché.

I.22. Réception

La réception sera effectuée en deux temps selon la procédure suivante :

- réception provisoire, à la demande du soumissionnaire, après la fourniture des équipements et le constat de son bon fonctionnement ainsi que des fonctionnalités spécifiques annoncées dans son offre ;
- réception définitive, à la fin de la période de garantie d'un (1) an, après la levée de toutes les réserves émises et la constatation du bon fonctionnement des équipements livrés.

Les réceptions provisoire et définitive font l'objet de procès-verbaux signés par les deux parties.

En cas de constat de défectuosité à l'utilisation, dans un délai d'une année, le soumissionnaire sera tenu de procéder au remplacement des équipements de sport incriminés.

I.23. Garantie

Les équipements devront être livrés neufs.

La période de garantie sera de douze (12) mois au moins. En cas de non-conformité donnant lieu à un remplacement, le retour des équipements sera entièrement à la charge du soumissionnaire. Le nouveau matériel livré devra être garanti neuf pour une durée d'une année, à compter de la date du remplacement.

La date de prise d'effet des garanties devra être postérieure à la date de livraison conforme, dans les locaux du Siège de la BCEAO, à Dakar, établie par le procès-verbal de réception provisoire non assorti de réserves. Le non-respect de cette clause sera un motif de rejet ou de résiliation du marché pour cause de non conformité.

La garantie devra couvrir les vices cachés pouvant affecter le fonctionnement des équipements ainsi que tous les frais liés aux réparations qui seront effectuées (transport, déplacement, hébergement, main d'œuvre, etc.) durant la période de référence.

I.24. Assurance

Le ou les soumissionnaires et/ou leurs sous-contractants devront, à leur charge, souscrire des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat et couvrant au moins les risques de transport et de livraison.

I.25. Confidentialité

Dans le cadre du présent marché, chaque partie devra s'engager à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le soumissionnaire sera tenu notamment de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui auront été communiqués par la BCEAO ou dont il aura eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution du marché ;
 - n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le soumissionnaire ne pourra les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO ;
 - prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont il répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit ;
 - restituer sans délai à la BCEAO, à sa demande, au terme de l'exécution du marché ou à la date de sa prise d'effet, les documents, rapports et données ainsi que toutes autres informations qu'elle juge confidentielles.
-

I.26. Litiges et contestations

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie succombante.

I.27. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int.

Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int. A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement ledit site.

DEUXIÈME PARTIE : IMAGES ET CARACTÉRISTIQUES DES ÉQUIPEMENTS DE FITNESS POUR LA SALLE DE SPORT DU SIÈGE DE LA BCEAO

II.1. VÉLO TOORX PRO BRX-9000



Caractéristiques techniques :

- Ergomètre
 - Système d'alimentation : auto-alimenté
 - Système de freinage à induction magnétique
 - Réglage électronique de la résistance : 32 niveaux
 - 6 affichages LED rouge + 1 affichage avec diagramme à LED vert
 - Informations : temps, vitesse, distance, calories, fréquence cardiaque, RPM, Watt
 - Programmes : Manuel, 12 prédéfinis, 4 utilisateurs, 4 HRC, Watt
 - Capteurs fréquence cardiaque (mains)
 - Récepteur sans fil pour ceinture thoracique intégré (ceinture thoracique non inclus)
 - Siège à réglage horizontal et vertical
 - Guidon multiprises avec support avant-bras ergonomique
 - Extralarge manivelle et pédales ergonomiques pour un confort optimal
 - Poids maximum de l'utilisateur : 180 kg - Poids : 70 kg
 - Dimensions: 110 x 59 x 148 cm
-

II.2. VÉLO ELLIPTIQUE TOORX PRO ERX-9000



Caractéristiques techniques :

- Ergomètre
 - Système d'alimentation : auto-alimenté
 - Système de freinage à induction magnétique
 - Réglage électronique de la résistance : 32 niveaux
 - 6 affichages LED rouge + 1 affichage avec diagramme à LED vert
 - Informations : temps, vitesse, distance, calories, fréquence cardiaque, RPM, watts
 - Programmes : Manuel, 12 prédéfinis, 4 utilisateurs, HRC, Watt
 - Capteurs fréquence cardiaque (mains)
 - Récepteur sans fil pour ceinture thoracique intégré (ceinture thoracique non inclus)
 - Extralarge repose-pieds
 - Poids maximum de l'utilisateur : 180 kg
 - Poids : 140 kg
 - Dimensions : 202 x 64 x 182 cm
-

II.3. TAPIS DE COURSE TOORX PRO TRX-8500



Caractéristiques techniques :

- Moteur : 5/7 HP AC (Pic)
 - Vitesse : 1 / 22,0 Km/h avec augmentation de 0,1 Km/h
 - Inclinaison : 15% sur 15 niveaux
 - Surface de course : 58 x 156 cm
 - Programmes : 1 libre, 3 prédéfinis, 5 utilisateurs, HRC
 - 6 affichages LED rétro-éclairé bleu
 - Capteurs de fréquence cardiaque (main)
 - Récepteur Polar Wireless pour ceinture thoracique intégré (ceinture thoracique non inclus)
 - Informations de la console : vitesse, fréquence cardiaque, distance, temps, inclinaison, calories brûlées, n° de pas - Système multimédia : entrée audio MP3
 - haut-parleurs
 - entrée USB
 - Poids maximum utilisateur : 160 kg
 - Poids : 205 kg
 - Dimensions : 205 x 92 x 163 cm
-

II.4 - Cadre de devis quantitatif et estimatif pour la fourniture d'équipements de fitness pour la salle de sport du Siège de la BCEAO (à titre indicatif)

Désignation	Quantité	Prix unitaire (F CFA)	Prix total HT/HDD (F CFA)
Vélos TOORX BRX-9000	02		
Vélos elliptiques TOORX ERX-9000	02		
Tapis TOORX TRX-8500	02		
MONTANT TOTAL HT/ HDD (FCFA)			

ANNEXE

Formulaire de soumission

(indiquer le lieu et la date)

A l'attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

BP 3108 DAKAR

BCEAO/SIEGE

Objet : Fourniture d'équipements de sport pour la salle de gymnastique du Siège de la BCEAO

Nous, soussignés....., soumettons par la présente, une offre de prix pour la fourniture d'équipements de sport pour la salle gymnastique du Siège de la BCEAO pour un montant de.....FCFA HT/HD ou..... euros.

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

La durée de validité de notre offre est de 120 jours, à compter de la date de transmission.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire
